



Grève à EPV...mais comment faire grève?

A EPV, nous sommes considéré.e.s comme salarié.e.s du privée, nous n'avons pas de délais de prévenance en tant que personne gréviste.

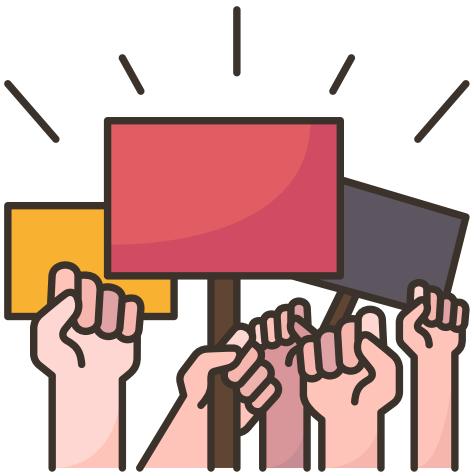
Vous vous déclarez au moment où vous vous mettez en grève.

La grève peut être sur toute la journée ou sur quelques heures. Ecrivez un mail à votre supérieur hiérarchique en lui indiquant être en grève suite au préavis posé par les syndicats d'EPV et indiqué la durée. Vous pouvez déclarer être en grève à partir du mercredi 3/12/25 à ...H... et réécrire un mail à votre reprise de poste.

Qu'est-ce que ça va changer de faire grève ?



Faire une grève ce n'est pas la garantie de gagner mais c'est faire entendre son désaccord. Plus nous serons nombreux et nombreuses, plus l'employeur devra tenir compte de nos demandes. Pour que l'employeur comprenne l'importance de la prime pour chacun et chacune d'entre nous, au moment de vous déclarer en grève, vous pouvez mettre en copie de votre mail les membres de la délégation employeur que vos syndicats rencontrent lors des négociations : Walter Monnet (wmonnet@epvaldo.org), Elise Clément (eclement@epvaldo.org) et Amadou Coulibaly (acoulibaly@epvaldo.org) et bien sur nous informer : sud42 ... cfdt... CNT...



Plus nous serons nombreux et nombreuses à être en grève, plus nous serons nombreux et nombreuses aux rassemblements plus l'employeur constatera notre ras le bol.

MARRE DE BOSSER POUR DES MIETTES.